

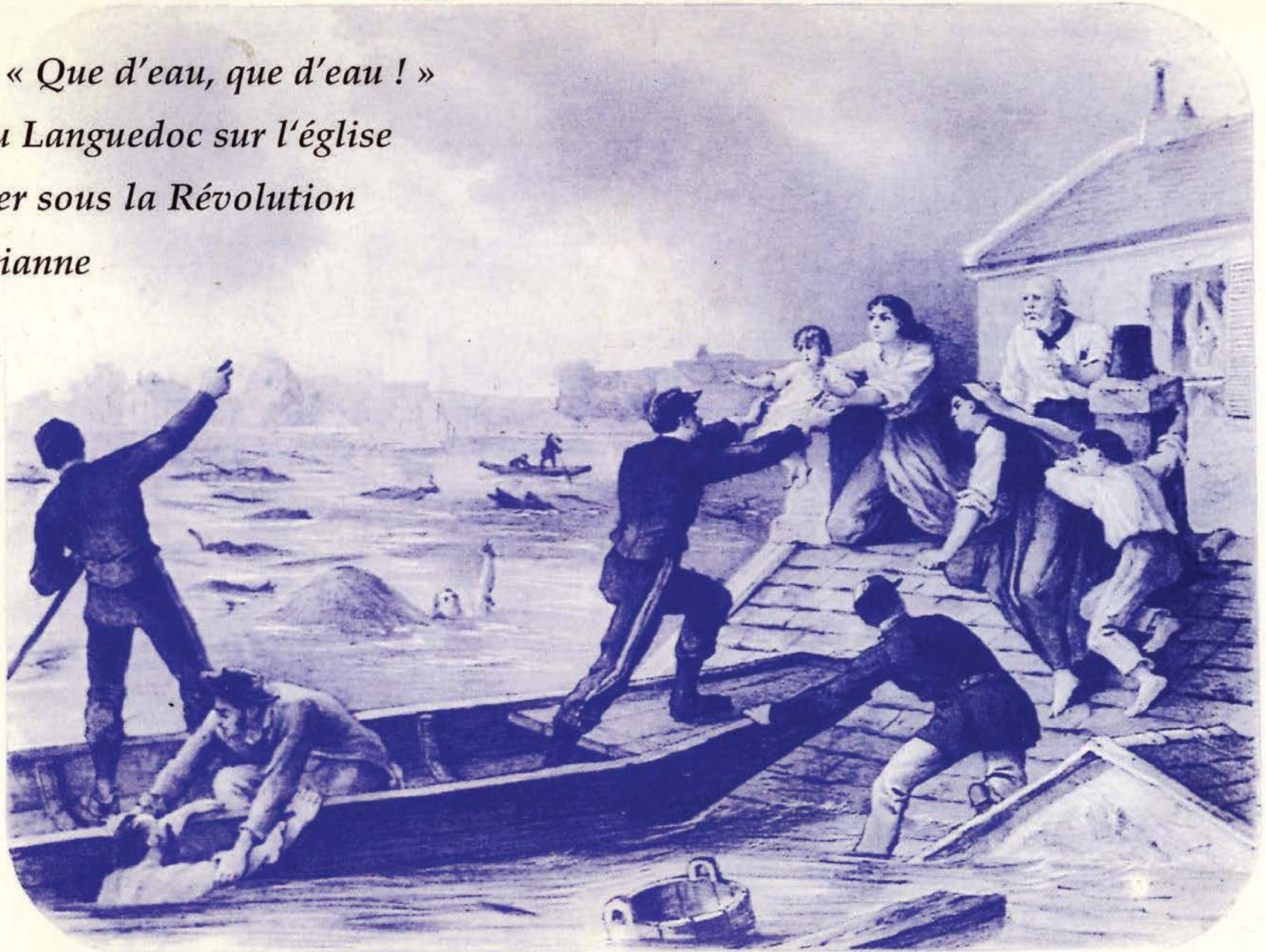
# BLAGNAC : QUESTIONS D'HISTOIRE

*Juin 1875 : « Que d'eau, que d'eau ! »*

*La croix du Languedoc sur l'église*

*Gens de mer sous la Révolution*

*Notre Marianne*



**Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 19 (Mai 2000)**

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS*

*Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC*

# LE CHÂTEAU DE BLAGNAC, une résidence pour très haut et puissant seigneur au XVIII<sup>e</sup> siècle

## LES CONSULS DE BLAGNAC CONVOQUES A TOULOUSE

« *L'an mil sept cent quarante huit et le sixième jour du mois d'avril, à deux heures de l'après-midi... les sieurs Jean Amiel et Bernard Bruguières consuls modernes du dit Blagnac, les sieurs Jean Rocolle, maçon, Pierre Boué vieux, Jean Landreau et Pierre Bergé conseillers politiques* » déplorant l'absence des autres conseillers qui n'ont « *dénié comparaître quoique avertis* » sont à Toulouse, au domicile des frères de la doctrine chrétienne de Saint Rome en présence de conseillers du Roy, de nobles écuyers, du procureur, d'avocats et d'huissiers au Parlement de Toulouse, tous personnages importants dans la vie régionale et nationale.

C'est ainsi que commence dans un de nos anciens registres de délibérations municipales le récit d'un événement sans doute extraordinaire puisqu'il a contraint nos Blagnacais à se transporter à Toulouse dans des lieux et en présence de personnages qu'ils n'ont guère l'habitude de rencontrer.

Maître Jean Carlès, syndic des bien tenants se charge d'annoncer, ce que tous d'ailleurs savent déjà.

Il informe l'assemblée « *qu'il est venu à la connaissance que très haut et puissant seigneur Messire de Maniban, marquis du dit lieu, conseiller du Roy en tous ses conseils, Maître des Requêtes de son hôtel et premier président du Parlement de Toulouse* » vient d'acquérir le château du dit Blagnac et « *qu'il convient de lui témoigner la joye que Messires les Bien tenants et habitants ont à raison de la dite acquisition* » et aussi de lui demander « *la protection* » comme celle que leur accordait Messire de Morent son prédécesseur.

Peut-être faut-il rappeler ce qu'étaient dans l'ancien régime « les bien tenants » même si ce sujet a été déjà évoqué dans les numéros 1-2-3 de « Questions d'Histoire ». C'étaient de riches personnages habitant en général Toulouse, y exerçant souvent des fonctions parlementaires, qui possédaient à Blagnac des terrains, des maisons, des métairies, équivalant à peu près aux trois-quarts de la superficie de la commune. Ils ne pouvaient toutefois accéder à des fonctions officielles de gestion mais exerçaient un pouvoir de fait, dans la vie administrative communale par l'intermédiaire de leur syndic et dans la vie économique par leur richesse foncière et leurs connaissances juridiques. Une de leurs prérogatives était précisément de pouvoir obliger les consuls de Blagnac à se déplacer à Toulouse pour assister à

leurs assemblées éventuelles et s'épargner ainsi la peine d'avoir eux-mêmes à le faire.

Nos Blagnacais ont donc abandonné leurs champs ou leurs ateliers d'artisans pour honorer l'arrivée d'un « bien tenant » particulièrement éminent. Notons au passage qu'il n'est pas présent, pas plus que bien d'autres bien tenants représentés par leur syndic.

Ce jour-là, le 6 avril 1748, « *après mûre réflexion* » quatre bien tenants sont désignés pour aller demander sa protection au dit Seigneur premier président dans son hôtel de Toulouse. Quant aux édiles blagnacais ils inviteront « *dix à douze personnes des plus apparans* » pour les accompagner et rendre leurs devoirs au dit Seigneur... quand ils seront informés de son arrivée au château.

« *De plus, le dit Syndic* » signale que le seigneur de Maniban demande à la communauté de faire « *engraver trois différents endroits* » bien précis pour faciliter « *le charroi de la tuile qui sera nécessaire pour les nouvelles œuvres et augmentations qu'il désire faire au dit château, demande qui ne peut luy être refusée* »... et les consuls s'empressent de délibérer pour trouver les moyens et l'argent nécessaire à ces engravements « *devant la maison de Laporte et vis à vis de celle de Jacques Faure* ». Ils pourront rentrer chez eux et rêver de cette « *protection* » qui viendra sans doute plus tard !

## LE CHATEAU DE BLAIGNAC

Le 29 avril 1748 Joseph Gaspard de Maniban a signé dans son hôtel toulousain l'acte d'achat de ce château construit au siècle précédent au bord de la Garonne près du confluent du Touch. On peut toujours apercevoir, de préférence en hiver quand les arbres sont dépouillés de leurs feuilles, cette belle demeure dominant le fleuve, avec sa toiture peu commune ornée de losanges en tuiles vernissées.

L'acte enregistré par le notaire Forest rappelle qu'il s'agit d'un château seigneurial car ayant appartenu au baron de Blagnac et qu'à sa propriété sont attachés les droits de « *haute, moyenne et basse justice dans l'enceinte des biens compris dans la présente vente, colombier, bâtiments matériaux, glassiers, passages, jardins et eaux, sources, fossés, illiots, prés, vignes avec toutes les appartenances et dépendances* » sans oublier « *les orangers au nombre de quarante-six, savoir trente-six avec leurs caisses et six dans des vazes* ». Ces biens étant nobles sont aussi exempts de tailles, de toutes censures et



*Le château construit vers 1650 aperçu depuis les rives de la Garonne.*

autres rentes seigneuriales. Il en coûtera au nouveau propriétaire la somme de «vingt trois mil livres » et en outre « une somme de deux mil livres pour épingles » présentement payée en louis d'or au sieur Gaubert représentant le vendeur messire Castanier Dauriac. Quant aux 23.000 livres le seigneur de Maniban en effectuera « le paiement dans six années prochaines à compter de ce jour » bien sûr avec intérêts à une certaine dame Marie Jeanne de Courrèges à qui Messire Castanier le vendeur avait emprunté « trente quatre mil quatre cent treize livres ».

Ces grands seigneurs, ces « privilégiés » comme on les appellera bientôt vivent fastueusement, mais empruntent sans cesse, empruntent pour rembourser les emprunts précédents, à charge pour les héritiers de prendre la suite. Pour certains, comme notre Joseph Gaspard, le système fonctionne très bien, sa fortune ne cesse de s'accroître. Pour d'autres, comme plus tard un petit cousin Louis Campistron de Maniban, les créanciers exaspérés, récupéreront tous ses biens et lui serviront « une pension alimentaire »... que la générosité royale s'empressera d'agrémenter d'une rente de 3.000 livres !

Notre haut et puissant seigneur a sans doute fait une « bonne affaire » en utilisant notre vocabulaire du XX<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, en consultant « la déclaration pour le vingtième de tous les propriétaires de

Blagnac » établie en 1750 pour le calcul de cette taxe foncière, où il occupe la première place avant même « Messire Jean-Baptiste Amieu, seigneur et baron du lieu » on découvre que l'entretien du terrain lui coûte 700 livres, celui du château 300 livres « et ainsi les charges excédant le peu de revenus il en résulte VALEUR DU REVENU : NEANT »

Des raisons bien impérieuses, outre le désir de richesses apparentes, ont sans doute conduit le marquis à l'achat de ce domaine. Il est temps de connaître un peu mieux Messire Joseph Gaspard de Maniban, déjà âgé de 62 ans, et d'essayer de comprendre ainsi les comportements d'un de ces personnages de très haut rang sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

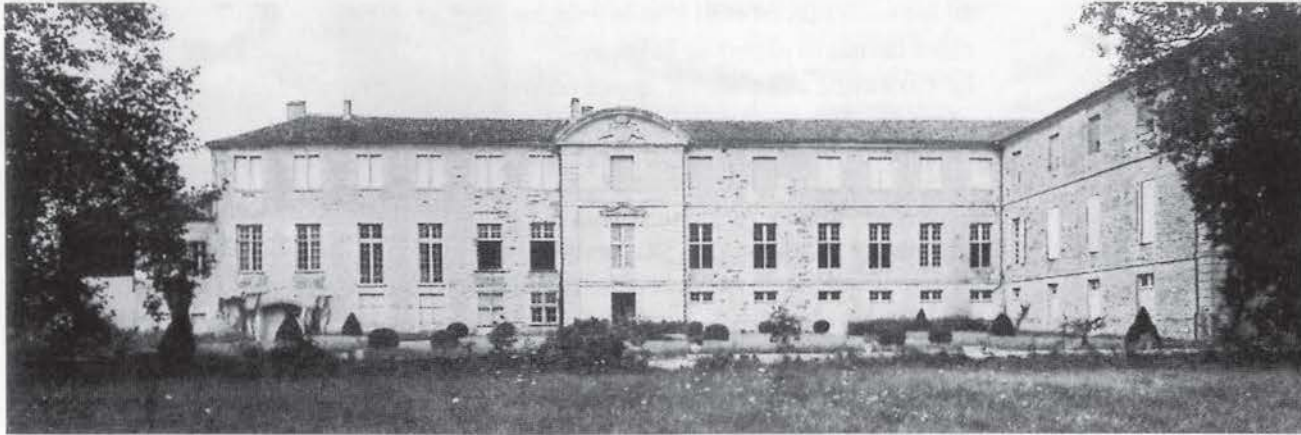
### UNE FAMILLE DYNAMIQUE

C'est à Toulouse à l'Hôtel de Pins, dans le capitoulat de la Daurade quartier riche et recherché par les parlementaires que Joseph Gaspard de Maniban vient au monde le 2 juillet 1686. Il est baptisé à la cathédrale Saint-Etienne comme il se doit dans l'aristocratie toulousaine.

Sa famille est issue de la noblesse de robe tant du côté paternel que maternel (sa mère est fille d'un Premier Président et sœur d'un conseiller au Parlement). Les Maniban originaires du bas-Armagnac où ils possèdent le château du même nom, avaient acquis le titre de marquis en 1681 par l'achat des terres voisines.

Jean de Maniban l'arrière-grand-père était président à mortier du parlement de Bordeaux et maître des requêtes de l'Hôtel du Roy. « Mes affaires sont mes affaires qui

*Signatures apposées au bas de l'acte d'acquisition du château.  
Remarquer la signature du secrétaire, homme de confiance, Clausolles*



*Le château du Busca-Maniban, près de Condom.*

*m'importent non pour le bien mais pour l'honneur que je tiens plus cher que tous les biens du monde* » écrivait-il.

Sens de l'honneur, peut-être, mais aussi sens de l'ascension sociale inséparable de l'accroissement de la fortune. Ce que vont continuer de réaliser ses descendants, tous de forte personnalité, achetant, vendant, regroupant des terres avec droits seigneuriaux éventuels, délaissant Bordeaux et la Guyenne pour Toulouse, siège du plus important Parlement de France après celui de Paris.

En 1683, Jean-Gui de Maniban, petit-fils de Jean, devient Président à mortier du Parlement de Toulouse, trois ans avant la naissance de son fils.

Joseph Gaspard n'aura plus qu'à parachever l'œuvre familiale. La voie est toute tracée. Il pourra jouir d'une fortune considérable que son grand-père puis son père ont su prémunir contre la dispersion en utilisant le « *droit de substitution* » réservant ainsi la succession de « *leur nom, charges et biens... à l'héritier mâle le plus aîné et de robe longue* », Jean-Gui ajoutant sur son testament « *que le cadet de robe soit préféré en cas que l'aîné ne le soit pas* ». Cette « *substitution* » causera bien des désagréments à l'unique fille héritière de Joseph Gaspard !

### Réussite sociale prestigieuse

L'ascension de notre futur châtelain de Blagnac est rapide et particulièrement réussie. C'est ainsi que le 30 mars 1705 il obtient une licence en droit civil et canonique à l'université de Toulouse. Le 24 novembre suivant il devient conseiller au

Parlement. Il n'a pas encore 20 ans. En 1713, à 27 ans il est Président à mortier (l'âge requis est de 30 ans). Enfin en 1721 à 35 ans il est Premier président (âge requis 40 ans). Ces charges et offices il les doit, plus qu'à sa formation juridique, à sa fortune personnelle et à ses origines ou relations familiales.

D'autant plus, que rompant avec une endogamie locale il a fait un mariage exceptionnel à Paris en 1707, épousant les « *Lamoignon* » en la personne de Jeanne Christine, une dot de 240.000 livres et un beau-frère chancelier du Roy avec qui il entretiendra une abondante correspondance, tantôt semi-officielle espérant qu'elle sera montrée au Roy, tantôt « *pour vous seul* » où il abordera avec confiance des préoccupations plus intimes.

Jusqu'en 1722, bien qu'ayant une charge à assumer à Toulouse, il habite surtout à Paris où il mène une vie luxueuse appréciée particulièrement par son épouse et conforme au rang qu'il occupe dans la société, les dépenses excédant très nettement les revenus (domestiques, attelages, vêtements, réceptions). Louer une partie de l'hôtel de Pins, contrôler les dépenses mesquinement (achat de boutons à crédit avec contrat d'entretien en 1718) ne suffit pas à combler le déficit. Il faut donc emprunter. Noblesse oblige pourrait-on dire !

Deux filles naîtront de cette union Marie Françoise qui épousera Louis Auguste de Bourbon et Marie Christine qui deviendra marquise de Livry. Avec ces deux mariages la noblesse de robe rejoint la noblesse d'épée. C'est parfait !

Pour remplir sa charge de Premier Président il revient en 1722 s'installer à Toulouse dans son hôtel familial. Son épouse, par contre, refuse de quitter Paris et la vie luxueuse qu'elle y mène. Cela ne pose guère de problèmes, sinon financiers, les liens entre époux dans l'aristocratie à cette époque n'étant guère synonymes d'intimité et de nécessaire domicile conjugal. Par contre un attachement réciproque marque ses relations avec ses filles, décelable dans leur correspondance, la douleur manifestée par le père au décès de l'aînée, attachement qui motivera la présence de sa fille cadette auprès de lui dans les dernières années de sa vie.

### LA VIE PARLEMENTAIRE - VALORISANTE ET CONTRAIGNANTE

Le Parlement de Toulouse organise la réception de son premier président le 14



Joseph Gaspard, Marquis de Maniban,  
Baron de Cazaubon, nommé Premier Président  
du Parlement de Toulouse en 1721  
(Musée des Augustins, huile sur toile, anonyme)

avril 1722. La tâche qui l'attend est difficile. Aura-t-il l'envergure nécessaire ? Certains en doutent. Un rapport anonyme de 1718 le définit ainsi « *caractère qui n'est point décidé mais qui ne promet que médiocrement. Il se tient toujours à Paris et par conséquent peu connu dans la province où il n'est considéré que par ses grands biens. Indifférent.* » Le Parlement de Toulouse est un appareil puissant et bien structuré dont le ressort considérable s'étend du Languedoc à L'Armagnac, du Quercy à la Bigorre, du Rouergue au comté de Foix.

Tout d'abord c'est un tribunal, qui prononce des sentences. En feuilletant « *Les Heures perdues* » récits de la vie toulousaine écrits au jour le jour par Pierre Barthès on découvre ce que l'on risque d'être

née une simple fille de service même « *si l'on a une jolie figure et à peine 22 ans* » comme l'une d'elles qui « *le 17 septembre 1760, convaincue de plusieurs vols, fut pendue... Bel exemple au sujet de la fidélité que ces personnes doivent à leur maître* » commente le narrateur. Cette affaire est loin d'être unique. Le pilori, les mains coupées, les galères, la pendaison pour délits dirions-nous mineurs étaient spectacles assez habituels.

N'oublions pas les « *protestants* » interdits de pratiquer leur religion depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Tout le monde connaît « *l'affaire Calas* » grâce à Voltaire. Mais sait-on que si Jean Calas, a été rompu vif le 9 mars 1762, bien qu'accusé à tort de la mort de son fils, les Toulousains avaient pu assister le 19 février précédent à la pendaison d'un ministre prédicant de 26 ans « *bien fait de sa personne* » et à la décapitation de trois frères gentilshommes « *tous trois protestants obstinés* » exécutions « *qui ont servi de spectacle à une foule immense qui ne pouvait contenir dans la place*

*du Salin* » si l'on en croit le même narrateur. Les victimes n'étaient ni les premières ni les dernières jugées de la sorte.

Le Parlement avait bien d'autres pouvoirs, celui d'enregistrer les édits royaux et par là même leur donner force de loi, celui aussi de faire des « *remontrances* » s'arrogeant ainsi une compétence politique et une possibilité d'opposition formelle au pouvoir royal.

D'autres institutions ou personnages prétendaient aussi à l'exercice du pouvoir, l'Archevêque, les Capitouls ainsi que des représentants du pouvoir royal comme la Cour des Comptes et des Aides et l'intendant lui-même. Les conflits étaient parfois latents, parfois ouverts mais quasi-permanents.

Joseph Gaspard, pendant les quarante années de sa présidence, tout en jouant un rôle de conciliation et de médiation préservera la prééminence du Parlement. Son choix se révéla positif tant pour le pouvoir royal que pour le Parlement. Sa fortune considérable, son long séjour dans la capitale, les relations qu'il y a gardées et sa personnalité d'envergure lui permettent d'affermir son prestige.

#### Une vie publique de représentation continue

Mais il doit aussi tenir son rang dans la vie locale car « *il n'est de grande fortune que publique* » écrit-il à Lamoignon.

Aussi mène-t-on grand train de vie à l'Hôtel de Pins, domesticité nombreuse, trois équipages, réceptions quotidiennes avec poulets, chapons, tourterelles, pigeons fournis par ses fermes, vins de qualité, Bourgogne très souvent. Les hôtes de marque de passage sont accueillis encore plus luxueusement. Quant aux événements heureux de la royauté (mariages, guérison du roi) ils sont célébrés avec une magnificence inouïe, feu d'artifice, théâtre de plein air, illuminations, « *repas de 120 couverts avec sept tables servies avec autant de profusion que de délicatesse* » (Pierre Barthès).

Sa vie publique le contraint d'appartenir aux sociétés locales les plus huppées Les Pénitents Bleus (confrérie aristocratique), l'Académie des Sciences, les Jeux Floraux. Le mécénat est de rigueur. La générosité envers les pauvres aussi. En 1727, apprenant qu'une inondation de la Garonne a ravagé une partie de la ville, il quitte Paris pour apporter son soutien aux sinistrés. Un legs « *à l'Hôtel Dieu Saint Jacques et à l'hôpital Saint Joseph de la Grave de cinq mille livres à chacun* » lui vaut le « *droit au portrait* » réservé aux bienfaiteurs de ces hôpitaux et la participation à ses obsèques.

C'est peut-être ce portrait réalisé par Guillaume Cammas qui figure en bonne place



Un bienfaiteur des hospices  
«donnait droit au portrait»  
(Musée de l'Histoire de la Médecine,  
Hôtel-Dieu, Toulouse)

au Musée de l'Histoire de la Médecine dans les bâtiments de l'Hôtel Dieu. On y peut admirer Joseph Gaspard dans son costume d'apparat, enveloppé dans sa longue robe rouge bordée d'hermine, calme et souriant sous sa grande perruque blanche, figure imposante, pleine de majesté.

C'est ainsi qu'il voulait apparaître aux yeux des contemporains :

- « Sage et digne magistrat... n'a jamais permis que les plaisirs troublassent la discipline de ses mœurs... détruit le vice par ses lois et rétablit la vertu par ses exemples...ne se trompe jamais à prendre le parti le plus favorable au public et à la ville » (Annales des Capitouls cité par Sylvie Clair) ou encore « Toujours aimé des grands et des petits et toujours aimable à tout le monde » (Pierre Barthès)

Quelle unanimité dans ces éloges ! Il est tout de même permis de mettre en doute leur sincérité et d'y déceler plutôt la flagornerie réservée aux puissants.

Mais Joseph Gaspard de Maniban était-il vraiment satisfait de cette vie publique, en représentation permanente, sans possibilité de vie personnelle, toujours entouré et pourtant seul ? Ignorait-il la lassitude ? N'aspirait-il jamais à plus de simplicité ?

### UNE BELLE RESIDENCE SECONDAIRE

En 1748, il a 62 ans. Il est premier Président du Parlement depuis 16 ans. Alors qu'il possède le superbe château du Busca-Maniban en Armagnac, il décide d'acheter le château de Blaignac.

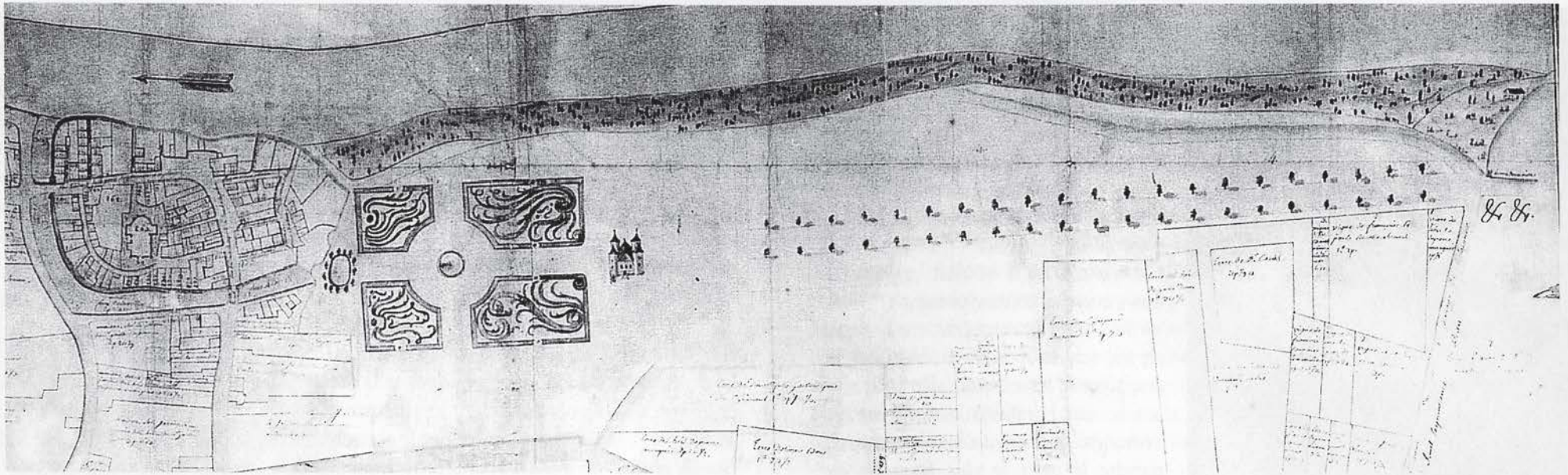
Rien de surprenant à cela, ses collègues au Parlement ayant l'habitude de multiplier les achats de propriétés hors de la ville et d'être de ce fait « *bientenants* » dans de nombreux villages.

Mais c'est l'unique acquisition semblable qu'il fera et le choix n'est pas dû au hasard, de cette belle demeure construite au siècle précédent, dans un site remarquable en bordure de « *Garonne* » qu'elle domine de 8 mètres environ, et à proximité de la ville. Il manifeste tout de suite l'intention s'y séjourner le plus possible et entreprend aussitôt des travaux. Nous avons vu qu'il a demandé aux consuls dès le 6 avril 1748, l'engrèvement de chemin d'accès à son château avant même la signature de l'acte d'achat le 29 avril.

### HOMMAGE DES BLAGNACAIS A CE PUISSANT SEIGNEUR

Le 8 septembre 1748 « *après-midi dans la maison commune* » assemblés en Conseil politique les consuls délibèrent longuement avant d'approuver « *tant les articles de recettes que dépenses* » présentés par le collecteur des impôts. Avant de clore la séance « *De plus, a été représenté par le Sieur Laporte premier consul qu'il convient que la communauté du corps témoigne à Monsieur le Premier Président la joye qu'elle a de le voir prendre possession de son château au présent lieu et qu'à cette effait il convient de se mettre en ordre pour faire la dite réception autant splendide que faire se pourra* ».

Il faudra attendre le 28 septembre pour que soient définies les modalités de cette réception. Après examen laborieux d'un conflit financier avec le baron les consuls décident que « *le sieur Belgros est prier de parler à Messire le Baron pour le prier... de suspendre les diligences qu'on lui fera raison pour le remboursement des sommes engagées* ». « *Comme aussi sur la proposition faite qu'on demeure informé que Monsieur le Premier Prézidant au parlement doit venir au premier jour habiter son château et qu'il convient que la Communauté en général lui témoigne la joye... a été délibéré de lui faire une entrée aussi splendide que faire se pourra* » et pour ce « *de faire avertir tous les hommes et garçons du présent lieu de se trouver sous les armes pour être rangés par compagnie le tout à peine de cinq livres damandes contre chacun des contrevenans ou refusans* » on fera « *la dispense de la poudre nécessaire des tambours et fifres ainsi que des trompettes et soldats du guet* ». Nous ignorons quand et comment s'est déroulée cette magnifique réception. On peut remarquer qu'il suffit aux consuls de déléguer le Sieur Belgros pour « *aller parler à Messire le Baron* » personnage relativement familier. Mais approcher Messire le Marquis de Maniban qui en outre est Premier Président du Parlement exige une autre étiquette !



Le château, le parc et l'allée d'ormes conduisant au plan du port vers Toulouse.

### L'AMENAGEMENT DU CHATEAU

Des comptes particulièrement précis, décrivent les travaux, montrant la volonté du nouveau propriétaire d'avoir une demeure confortable mais simple sans le luxe tapageur de son hôtel des Pins.

Il va utiliser au maximum les ressources locales (achat de tuiles : 35 livres par milliers de tuiles livrées) charpentier menuisiers, maçons sont choisis sur place, réaliseront certaines pièces de l'ameublement (une table en particulier). Les 9 armoires, les 7 tables, les 3 commodes, le bureau, les luminaires, la batterie de cuisine, les galons pour border les rideaux, tout est énuméré, tout est neuf. Pas de tapisserie de luxe, mais les cloisons, fenêtres passées « à la colle au blanc d'Espagne ». Il apporte un soin tout particulier à adapter cette demeure à ses véritables goûts faisant appel à un architecte toulousain renommé, Maduron, pour diriger les travaux, sans oublier le perron, la cour, les dépendances et l'ensemble du terrain.

### LE JARDIN ET LE PARC

18 arpents (environ 10 ha 25 ca) entourent le château « deux arpents de potager dont les légumes se consomment dans la maison du seigneur... plus trois arpents de vigne dont

les fruits sont donnés au jardinier » (déclaration du vingtième). Le reste c'est-à-dire la plus vaste partie sera aménagé en parc.

Un jardinier est engagé le 1<sup>er</sup> mai 1748 par Maître Clausolles, avocat au Parlement, secrétaire « à la signature » homme de confiance par excellence du seigneur de Maniban. Moyennant un salaire annuel de 700 livres et la jouissance de 1 arpent et demie de vigne à cultiver « en bon père de famille », le jardinier Roux s'engage à fournir la cuisine du seigneur tant à Toulouse qu'à Blagnac des herbes nécessaires ainsi que « des asperges, des artichauts et des fraises... des choux-fleurs, blettes, raves, cardes, concombres et melons ». Il se charge aussi d'entretenir « toutes les eaux du dedans et du dehors, de rétablir et refaire les parterres en buis et changer tous autres lieux du parc si Monseigneur le Premier président le juge nécessaire ». L'architecte ou un autre spécialiste a du nécessairement intervenir pour diriger l'aménagement du parc si l'on en juge d'après sa représentation sur le plan cadastral, terminé après le décès du seigneur de Maniban car le nom du nouveau propriétaire y est mentionné : le marquis de Sauveterre. Or ce dernier possédait aussi Pinot et dans ce même plan les deux jardins de ces propriétés se ressemblent fort. Etaient-ils vraiment semblables ? Le dessinateur a-t-il jugé plus simple de faire ainsi ? Difficile de répondre.

Quoi qu'il en soit, Messire Joseph Gaspard de Maniban s'est enfin construit un domaine de paix avec un beau jardin, agrémenté de bosquets, charmilles, bancs de repos, allées bien tracées, un jet d'eau bien réel puisqu'alimenté par la source du domaine de Malard. Il peut y profiter du charme de la Garonne toute proche, la maison est à sa convenance.

Il veille au bon état du mur de clôture en galets de Garonne, construit un escalier, il est aussi question d'une grotte, toutes choses visibles encore de nos jours depuis la rive du fleuve.

Malgré les économies réalisées par le recours à la main d'œuvre et aux matériaux locaux, on n'a pas de traces de dépenses aussi élevées pour l'entretien de son hôtel toulousain.

Qu'importe, c'est un domaine pour le plaisir qui ne lui rapporte rien, alors que ses ressources proviennent en grande partie de ses propriétés rurales. Mais il va pouvoir y séjourner le plus souvent possible « à tête reposée et planter ses choux » écrit-il à Lamoignon.

Chaque année le Parlement cesse toute activité du 13 septembre (veille de la Sainte Croix) au 11 novembre (Saint Martin). Pendant ces deux mois, il vivra paisiblement, organisant sa vie privée à sa convenance « en habits négligés », se nourrissant frugalement. Pourtant, s'il jouit du plaisir de dîner seul « à 8 heures du soir avec un potage et deux ailes de poulet seulement » il écrit aussi « je mourrais d'ennui si j'y étais seul mais j'y ai toujours grand nombre de visites à cause de la proximité de la ville » (lettre à Lamoignon 26 septembre 1751 - « Pour vous seul ») Les visiteurs accèdent au château par la belle allée bordée d'ormeaux venant du Plan du Port.

Pendant 14 ans Messire Joseph Gaspard de Maniban mènera ainsi une double vie : A Toulouse une vie publique, de contraintes, de représentation ; à Blagnac une vie privée, simple, détendue avec des amis choisis. Notons au passage que c'est la seule propriété de « bien tenants » à Blagnac qui ne soit pas « rentable » financièrement.

« Je jouis de 60.000 livres de rente dont il ne me reste pas grand chose au bout de l'année... mais on a toujours plus de biens que de vie, l'objet principal doit être de la passer et de la finir en honnête homme » (lettre à Lamoignon, 31 octobre 1752 « Pour vous seul »).

60.000 livres de rente sont un bon argument en espèces sonnantes et trébuchantes pour orienter sa vie selon son gré, « en honnête homme ».

Toutefois cette attitude est caractéristique de l'évolution des mœurs dans l'aristocratie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les grands seigneurs, lassés des multiples contraintes impo-

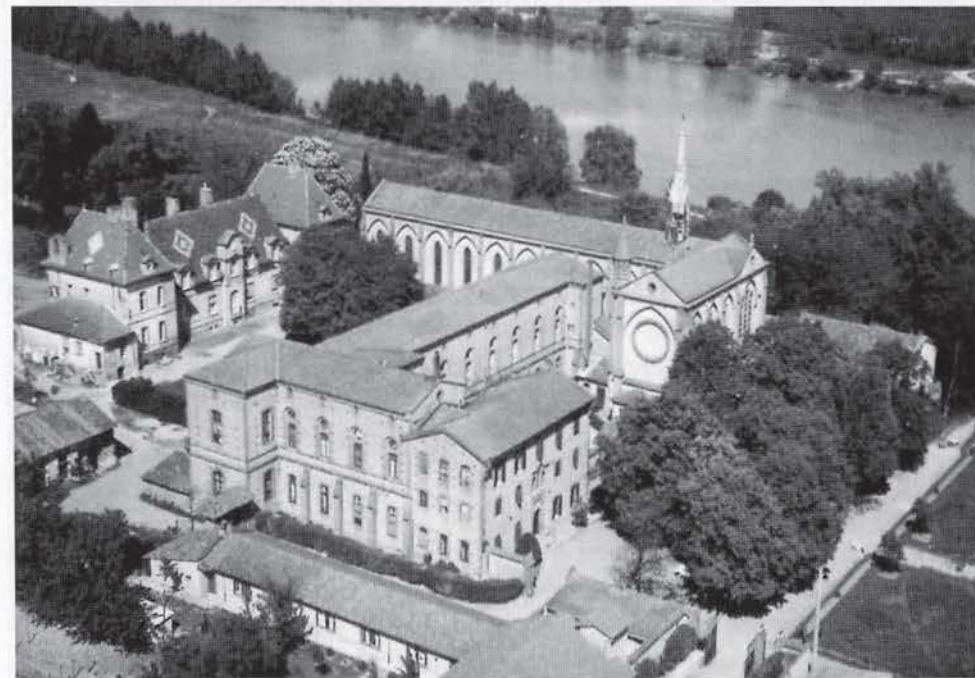
sées par la vie de la Cour, où chacun sait que du lever au coucher, aucune intimité n'était possible (sauf utilisation de couloirs ultra secrets), les grands seigneurs mettent à la mode des domaines privés au cadre agréable, des « folies » proches des grandes villes où écrira l'un d'eux « je n'y tiens point de Cour, j'y vis en particulier ».

### AU SOIR DE LA VIE

Au moment de son arrivée à Blagnac, la santé du puissant seigneur de Maniban commence à se dégrader.

« Ma santé, depuis qu'elle commença à être altérée au mois de juin 1747, l'a été excessivement les années 1748, 49, 50, 51 et 52 » (lettre à Lamoignon, le 23 août 1754 « Pour vous seul »).

Divers médecins ont été sollicités, notamment Fizès, membre de l'université de Montpellier (qui a déjà soigné Jean Jacques Rousseau). Joseph Gaspard demande alors à son beau-frère d'intervenir pour qu'il puisse garder Fizès auprès de lui autant qu'il le voudra « moyennant quoi il ne pourra se servir de l'ouverture de l'uni-



Vue aérienne du domaine de Maniban.

A gauche, le château, à droite les bâtiments édifiés par les trappistines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

versité de Montpellier pour me quitter, s'il m'est encore nécessaire... [mais] qu'il paraisse que votre bonté seule vous a inspiré cette demande ».

Fizès reste auprès du malade et dicte ses prescriptions :

- lait d'ânesse deux fois par jour pendant trois mois « pour tâcher d'adoucir mon sang »,
- bain trois fois par semaine « c'est le seul remède qui soulage ma tête »,
- laudanum trois fois par semaine (126 L la bouteille),
- eau de rhubarbe tous les matins.

Le président semble un patient docile, mais sa maladie lui coûte de plus en plus cher. Il exerce toujours sa charge. A partir de 1759, les souffrances s'aggravent, maux de tête, de reins, d'estomac « *langueur* ». Un chirurgien, parfumeur Becane, reste auprès de lui jouant le rôle d'infirmier et de pharmacien.

Sa fille cadette, la marquise de Livry apprenant l'aggravation de son état vient le rejoindre et ne le quittera plus jusqu'à son décès dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1762, dans son hôtel de Toulouse. C'est l'année de « l'affaire Calas » où il semble avoir été personnellement peu impliqué étant donné sa maladie.

#### LES FUNERAILLES. TESTAMENT BAFOUE

Malgré l'étendue apparente de son pouvoir, ses dernières volontés ne seront pas respectées.

« Si je meurs à Toulouse, ou dans mon château de Blagnac, je veux être enterré au cimetière qui est dans le cloître de Saint-Etienne de cette même ville ». Ce sera fait.

« Dans quelque endroit que je meure, je veux être enterré sans aucune espèce de pompe ni oraison funèbre que je prohibe expressément ». Que cette volonté n'ait pas été respectée est un euphémisme !

Pierre Barthès consacre plusieurs pages au long récit de ses funérailles. Pendant trois jours le corps embaumé fut exposé avec « beaucoup de chandelles, les cloches de la ville de toutes les églises ne cessèrent de sonner nuit et jour ». Que dire du cortège savamment organisé pour respecter toutes les hiérarchies, les Capitouls, les Universités, les Jeux Floraux, les Congrégations, le Guet et le Corps de ville attendant devant l'Hôtel de Pins l'arrivée des MM. de la Cour qui viennent en corps et conduisent le cortège vers l'église Saint-Etienne. Aucune congrégation, aucun groupe représentatif de la ville n'a été oublié. Parmi eux « tout le personnel de l'hôpital de la Grève, ... sous la croix portée par un incurable... tous les corps de l'hôpital Saint-Jacques ». Sur le cercueil du défunt « sa robe rouge, son chapeau de marquis, épées et bottines, avec le mortier du président »... « Tout ce monde dans un ordre et un arrangement

admirables, escorté par les soldats de la ville pour contenir la foule qui était grande, aurait formé un coup d'œil ravissant si le motif... n'eut accablé l'esprit de tout le monde ».

Enfin, la grand messe... où est donc la volonté du défunt « aucune espèce de pompe » ?

Son testament est très détaillé ; il n'oublie semble-t-il personne, ni le jardinier, ni le secrétaire, ni le chancelier de Lamoignon, ni des parents forts éloignés, ni Bertrand Laveur, ni Georges mon frotteur, ni le Sieur Candoze, ancien juif, mon filleul ni... ni... ni... la liste est interminable. Pour conclure « Et en tous et chacun de mes autres biens, meubles et immeubles, noms, voix, droits et actions, j'institue mon héritière universelle et générale Madame la marquise de Livry, ma chère fille, la chargeant d'exécuter ponctuellement le présent testament ».

Mais Monsieur le Premier Président semble avoir oublié la « substitution » et l'existence d'un lointain petit cousin, mâle et qui s'était empressé d'endosser la « robe longue » quand il était encore temps. Madame de Livry en digne fille de son père, va se battre pendant des années disputant pied à pied ses droits au petit cousin. Le château de Blagnac sera vendu au marquis de Sauveterre, Messire de Boyer-Drudas, président au Parlement de Toulouse... mais ceci est une autre histoire...

#### CONCLUSION

Le château de Blagnac ne s'appellera Maniban qu'au XIX<sup>e</sup> siècle (grâce au petit cousin Campistrion de Maniban). Bien que son histoire ait été déjà évoquée dans les numéros 2 et 3 de notre revue puis dans les numéros 9, 10, 11 et 12 relatifs à un de ses hôtes illustres, le général Compans, il a paru intéressant d'évoquer cette figure d'un aristocrate du XVIII<sup>e</sup> siècle caractéristique de notre région, où la noblesse prestigieuse était surtout une noblesse de robe, celle de familles en ascension



Sur une des portes de la salle St-Jacques à l'Hôtel-Dieu de Toulouse.

constante de fortune et de puissance, en rivalité avec la noblesse d'épée et s'alliant avec elle par des mariages.

En même temps, ces aristocrates d'anciennes et de nouvelles souches recherchent de plus en plus une vie privée plus valorisante, tout en restant très attachés à leurs privilèges. De Louis XIV à Louis XV en passant par la Régence, le relâchement de l'étiquette se fait ressentir. Il faudra attendre le siècle suivant pour l'épanouissement du romantisme.

Joseph Gaspard de Maniban, figure assez caractéristique du siècle des Lumières (bien que très fortement opposé au « *clan des philosophes* ») nous a paru devoir figurer dans la longue liste de personnages d'envergure ayant laissé la trace de leurs pas sur le territoire de notre commune... quelques décennies avant 1789 !

Jeannette Weidknet

#### BIBLIOGRAPHIE

- CLAIR (Sylvie), Joseph Gaspard de Maniban, Premier Président au Parlement de Toulouse - Thèse Ecole des Chartes
- FRECHE (Georges), Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières - éditions Cujas
- SENTOU (Jean), Fortune et groupe sociaux à Toulouse sous la Révolution
- LAMOUELLE (E), Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès Laffite Reprints - Marseille 1981
- FRUNEAU (Marie-Noëlle), Le parc du Château de Maniban à Blagnac au XVIII<sup>e</sup> siècle in Toulouse et le Midi toulousain entre terre et ciel du moyen-âge à nos jours - Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne 1994
- LAVIGNE (Bertrand), Histoire de Blagnac - éditions P. G. Eché 1978
- CASTAN (Nicole), Le public et le particulier in Histoire de la vie privée, Tome 3, De la Renaissance aux Lumières - éditions Seuil 1988

#### SOURCES

- Archives municipales de Blagnac
  - D 6 Cahier Délibérations municipales
  - G 3 Plan cadastral 1748
- Archives départementales de la Haute-Garonne
  - W Ms 306 Thèse Sylvie Clair
  - III E 55881 Testament Joseph Gaspard de Maniban (fol. 274 à 280)
  - III E 4047 Achat du château de Blagnac (fol 55 à 58)
  - C 1333 Déclaration du vingtième de tous les habitants de Blagnac en 1750
  - 2 J 8 Testament Thomas de Maniban
  - 2 J 82 Engagement du jardinier Roux
- Musée de l'histoire de la médecine, Hôtel Dieu Saint Jacques, Toulouse.

#### CONTRAT D'ENGAGEMENT DU JARDINIER ROUX AU SERVICE DE JOSEPH-GASPARD DE MANIBAN

1<sup>er</sup> mai 1748

« Nous soussignés Me Jean Joseph Clausolles avocat en Parlement secrétaire de Monseigneur le Premier Président du Parlement de Toulouse et faisant pour mon dit Seigneur,

Et sommes convaincus de ce qui suit, savoir est que moy Jean Joseph Clausolles ay arrêté ce Jourd'huy le nommé Roux au service de mondit Seigneur en qualité de jardinier du Parc du château de Blagnac appartenant à mon dit Seigneur, aux gages de sept cents livres par année, payables de six mois en six mois ; et de plus lui cede la jouissance d'un arpent et demi ou environ de vigne à labourer avec son plus ou moins, contigue au dit parc, à condition qu'il y fera annuellement toutes les façons nécessaires, et qu'il la cultivera en bon père de famille à ses frais et dépens. Et moy dit Roux, je m'oblige de cultiver le Potager du parc de Blagnac, de façon que je fourniray la cuisine de mon dit Seigneur, des herbes qui y seront nécessaires, et que je les y feray porter par un de mes garçons jardiniers dans son hôtel à Toulouse de deux jours l'un, et dans sa cuisine à Blagnac lorsqu'il y séjournera, ainsi que tout le fruit de toute espee que produiront les arbres fruitiers dudit potager sans en rien excepter. Je m'oblige aussi dans la saison de lui fournir des asperges des artichaux et des fraises, et pour cet effet de commencer d'en élever des l'année prochaine 1749, ainsi que des // choux fleurs, blettes raves, cardes, concombres, melons etc. Je me charge d'entretenir la conduite de toutes les eaux dudit parc et du dehors, en par mondit Seigneur me faisant fournir le mastic nécessaire pour les conduites d'icelles, et les baguettes et tirebourre ; d'entretenir en bon état les orangers qui y sont actuellement et ceux qu'on pourra y ajouter à l'avenir, et d'en porter dans l'hôtel de mondit Seigneur toute la fleur et tous les fruits qui en proviendront ; de rétablir et refaire tous les parterres en buis, et changer tous autres lieux du parc si Monseigneur le Premier Président le juge nécessaire, et de les entretenir en bon état, ainsi que tous les autres lieux dudit parc ; de rétablir et entretenir les charmilles et d'en planter dans les lieux où cela peut être nécessaire, où ceux où il me sera indiqué ; et généralement d'entretenir le dit lieu en bon état ; je me charge aussi de la garde du château et de ses dependances, ainsi que des meubles qui y seront déposés ; Et ma femme se chargera du detail du linge de toute espee qui sera déposé dans le dit château, de le reparer au besoin, de le delivrer à proportion qu'on // en aura besoin, de le retirer et de le faire blanchir aux fraix de mondit Seigneur ; à qui je porteray aussi à Toulouse dans son hôtel, tous les pigeons provenant de son pigeonnier ; et pour parfaire les dits ouvrages, je m'oblige d'avoir à mon service et a mes gages au moins deux garçons. Fait double de la presente police, consentie entre nous soussignés pour le tems et espace de dix années et six mois, qui ont commencé a courir ce jourd'huy premier May mil sept cent quarante huit ».

Archives Départementales de la Haute-Garonne 2 j 82